

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers élus :

15

Séance du 07 mars 2022 (16ème séance)

Conseillers en fonction :

14

Conseillers présents :

12

Sous la présidence de Mme Christiane MALLICK, Maire.

Sont présents : MM. et Mmes Laurent WAGNER, Yann JAMING, Laurent SLAVIK, Michel GREFF, Marie-Claude MALLICK, Christelle SCALEGNO-MULLER, Armand CHRIST, Pascal HAMMAN, Honoré VERGNE, Loïc MALLICK et Patrice NAGEL.

Sont absents : Mme Sophie ROJIC et M. Sylvain BERGWEILER, excusés.

DATE DE CONVOCATION : 1er mars 2022

Le compte-rendu de la séance du 25 janvier 2022 est approuvé à l'unanimité.

POINT 1 - COMPTES DE GESTION

A - Commune

Le Conseil Municipal prend connaissance du compte de gestion 2021 de la commune dressé par le Trésorier de Sarreguemines.

Il constate une différence avec le compte administratif 2021 du montant du résultat d'investissement de clôture à la page 23 du compte de gestion 2021.

Affiché pour - 101 948.42 €, il devrait indiquer -13 886.95 €. La différence s'explique par les écritures comptables de transfert de la compétence assainissement à la CASC non conformes, opérées par la trésorerie. (Attestation du trésorier ci-joint)

Cette erreur, ne pouvant plus être rétablie au compte de gestion 2021, le sera pour la clôture de l'exercice 2022.

Le Conseil Municipal approuve et valide ce compte de gestion.

B- Lotissement Pehl

Le Conseil Municipal prend connaissance du compte de gestion 2021 du lotissement Pehl dressé par le Trésorier de Sarreguemines.

Il constate la conformité des écritures avec le compte administratif de l'exercice 2021 du budget lotissement Pehl et approuve ce compte de gestion à l'unanimité.

POINT 2 - COMPTES ADMINISTRATIFS

A) Commune

Le conseil municipal, après avoir délibéré sur le compte administratif principal, constatant la conformité des écritures de 2021 avec le budget primitif, les décisions modificatives, les mandats, les titres, en l'absence du Maire et de l'Adjoint au budget ordonnateur, approuve à l'unanimité le compte administratif principal :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses réalisées en 2021	303 378.64 €
Recettes réalisées en 2021	384 413.63 €
Excédent antérieur reporté	386 254.03 € (délib 26/03/2021)

Excédent de clôture 467 289.02 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Restes à réaliser

Dépenses réalisées en 2021	244 774.29 €	Dépenses	66 753.50 €
Recettes réalisées en 2021	148 103.41 €	Recettes	65 129.78 €
Excédent antérieur reporté	82 783.93 € (délib 26/03/2021)		

Déficit de clôture 13 886.95 €

B) Lotissement Pehl

Le conseil municipal, après avoir délibéré sur le compte administratif du lotissement Pehl, constatant la conformité des écritures de 2021 avec le budget primitif, les décisions modificatives, les mandats, les titres, en l'absence du Maire et de l'Adjoint au budget ordonnateur, approuve à l'unanimité le compte administratif du lotissement Pehl :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses réalisées en 2021	/
Recettes réalisées en 2021	/
Déficit antérieur reporté	69 535.63 € (délib 26/03/2021)

Déficit de clôture 69 535.63 €

POINT 3 - AFFECTATION DES RESULTATS

A) Commune

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 de la Commune,

- constate que la section de fonctionnement fait apparaître un excédent cumulé de **467 289.02 €** ;
- constate que la section d'investissement fait apparaître un déficit cumulé de **13 886.95 €** ;

- constate que ce déficit doit être modifié des restes à réaliser en dépenses de **66 753.50 €** et en recettes de **65 129.78 €** pour s'établir à **15 510.67 €** en déficit ;
- décide d'affecter l'excédent de fonctionnement cumulé à hauteur de **15 510.67 €** en couverture du déficit d'investissement cumulé (art 1068).
- décide de reprendre l'excédent de fonctionnement cumulé disponible de **451 778.35 €** en report à nouveau créditeur de la section de fonctionnement (art 002) ;
- décide de reprendre le déficit d'investissement cumulé de **13 886.95 €** en report à nouveau débiteur de la section d'investissement (art 001).

B) Lotissement Pehl

Après délibération, le Conseil Municipal décide de reporter le déficit de fonctionnement de **69 535.63 €** en report à nouveau débiteur du budget primitif 2022.

POINT 4 - ELABORATION DU P.L.U.

M. Laurent SLAVIK, Adjoint chargé de l'urbanisme, fait le point sur ce dossier. Lors du prochain conseil le Projet d'Aménagement et de Développement Durable sera présenté.

POINT 5 - MISE EN PLACE BENNE A DECHETS VERTS

Le Maire propose de mettre en place une benne à déchets verts que la CASC mettra à disposition le temps de la fermeture de la déchèterie de ROUHLING. Des heures d'ouverture seront définies et la surveillance sera assurée par les ouvriers communaux afin d'en contrôler les dépôts et la sécurité des usagers.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition par 11 voix pour et 1 voix contre.

POINT 6 - DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Sur proposition de M. Laurent SLAVIK, Adjoint compétent, le Conseil Municipal, après délibération, décide de ne pas faire usage de son droit de préemption urbain concernant la vente des biens cadastrés Section 3 n° 473/357 (5bis, Rue Principale) d'une superficie totale de 8a42ca.

POINT 7 - DEMANDE DE SUBVENTION AMICALE DES SECRETAIRES DE MAIRIE

Une subvention de 50.00 € est attribuée à l'Amicale des Secrétaires de Mairie de la Région de SARREGUEMINES.

POINT 8 - DIVERS - INFORMATIONS

1-Le pot de départ en retraite de M. François BORELLA aura lieu le 29 mars 2022 à 19 heures en mairie.

2-Solidarité Ukraine

La Commune met en place une collecte pour l'Ukraine.

POUR EXTRAIT CONFORME
LIXING-LES-ROUHLING, le 15/03/2022

Le Maire,

Compte-rendu exécutoire après
dépôt en Sous-préfecture le 15/03/2022
et publication ou notification le 15/03/2022